

Mot du Syndic - avril 2023

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Notre assemblée communale des comptes 2022 aura lieu le lundi 22 mai prochain. Les résultats présenteront un bénéfice de CHF 447'845.80, alors que le budget 2022 prévoyait un déficit de CHF 80'631.--. Des charges maîtrisées, proches des montants du budget 2022, ainsi que des entrées fiscales en hausse en sont la raison principale. En ce qui concerne les entrées fiscales, ce sont les impôts immobiliers qui sont principalement en hausse. Ils sont cycliques et ne se répéteront pas chaque année. Nous nous devons d'être prudents financièrement, les futurs investissements régionaux (centre sportif, constructions de homes, plans directeurs régionaux...) vont peser sur nos finances communales ces prochaines années. A noter que l'impôt sur le revenu des personnes physiques est en légère baisse, comme en 2022.

Ce premier exercice comptable complet sous la nouvelle loi sur les finances communales n'a pas été sans difficultés pour notre commune. Je profite de ces lignes pour remercier notre Caissière Valérie Mabboux pour son travail minutieux.

Du côté des investissements, nous devons depuis cette année fournir un rapport dès que l'un d'eux est terminé. Vous les trouverez dans ce journal, à la suite du mot du Syndic. Merci à toutes les Conseillères et Conseillers communaux pour leurs rapports, mais aussi pour leur engagement sans faille. Notre exécutif fonctionne très bien et nous avons une grande motivation à développer des projets communaux pour améliorer la qualité de vie des citoyens de nos deux villages.

Le projet de construction de l'école avance bien. Le dossier est maintenant en mains du service des constructions et de l'aménagement du canton. Nous attendons le permis de construire avec impatience. Les demandes d'offres vont être effectuées prochainement. La volonté de travailler avec des entreprises locales dans le cadre de marchés publics est un objectif du Conseil communal. Nous souhaitons travailler en gardant à l'esprit une utilisation raisonnée des ressources. Par exemple, les armoires des salles de classes seront construites avec les chutes de bois collé par l'entreprise Yerly à Treyvaux. Quelques petits changements sont à souligner dans ce projet : une toiture solaire est prévue sur l'ensemble du toit. Nous sommes également en réflexion sur l'éventuelle création d'un mini réseau électrique pour les bâtiments communaux. Pour le chauffage, nous avons choisi d'installer des sondes géothermiques. Dernier point concernant le projet d'école : son coût. En raison de l'actuelle explosion des prix, nous attendons l'entrée des premières offres pour faire le point et nous vous communiquerons des informations à ce sujet lors de l'assemblée communale d'automne.

L'administration communale a retrouvé un rythme normal en ce début d'année avec le retour au travail de notre Secrétaire Martine Borcard que nous félicitons pour la naissance de Roman. Merci également à ses collègues d'avoir assuré son remplacement.

Pour terminer, n'oubliez pas la deuxième édition de notre marché artisanal de printemps qui aura lieu le samedi 20 mai 2023 sur la place de la halle polyvalente. Venez-y nombreux.

Au nom de l'exécutif communal, je vous souhaite un bel été.

Gabriel Kolly, Syndic

Comptes 2022 - Rapports sur les investissements terminés

Inv. 4 Réfection du Chemin de la Laiterie :

Lors de l'assemblée communale du 21 décembre 2020, un montant de CHF 130'000. — a été voté pour la réfection du Chemin de la Laiterie à Villarvolard. Les comptes de cet investissement se soldent finalement par un montant de CHF 338'864.05. Cet investissement a été financé par un emprunt bancaire correspondant au montant du budget, soit CHF 130'000.—et le solde par nos liquidités.

Ce dépassement s'explique par les facteurs suivants :

- 1) Raccordement supplémentaire aux eaux claires réalisé devant la ferme Frossard,
- 2) Réfections ponctuelles de la conduite d'eaux usées,
- 3) La conduite d'eau n'était pas prévue dans le devis initial car nous ne savions pas de manière exacte où cette dernière passait. Les études du bureau d'ingénieurs CSD nous ont poussés à refaire l'entier de l'installation car de nombreuses fuites étaient supposées sur la conduite existante,
- 4) Un élargissement de la route à la limite des bornes de construction a dû être réalisé pour améliorer la desserte.

Le Conseil communal est conscient qu'un tel dépassement ne devrait pas se produire. Toutefois, l'absence d'un cadastre souterrain à jour réserve parfois des surprises.





Inv. 7 Création d'un trottoir à la Route du Vanel :

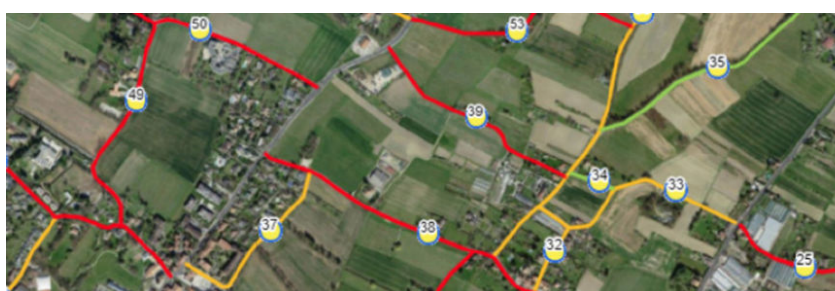
Lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2019, un montant de CHF 48'000.-- a été voté pour réaliser un trottoir reliant les nouveaux immeubles de la Route du Vanel et le centre du village de Corbières. Cette demande découlait d'une exigence du service cantonal des ponts et chaussées. Le premier calcul estimatif des coûts avait été établi par l'ingénieur choisi par le promoteur du projet immobilier. L'investissement a finalement été réalisé en 2022. Le montant total des travaux est de CHF 53'355.45. La différence par rapport au montant budgété est expliquée par les 3 facteurs suivant :

- 1) Augmentation des prix en général,
- 2) Difficulté du changement de la barrière (exigence du service cantonal des ponts et chaussées),
- 3) Coffre sous le bord de route qui n'était pas en bon état.

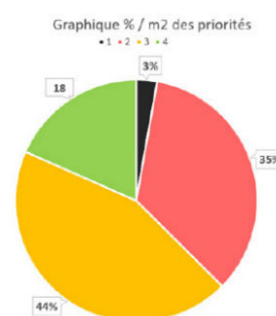


Inv. 8 Inventaire digital des routes :

Lors de l'assemblée communale du 21 décembre 2020, un montant de CHF 30'000.-- a été voté pour établir un inventaire digital des routes communales et le montant investi d'élève à CHF 30'352.60. Cet inventaire est nécessaire afin de pouvoir bénéficier d'améliorations foncières pour la rénovation de routes à vocation agricole (communales ou privées). En 2021, l'entreprise LCBE a donc procédé à un relevé vidéo de toutes les routes pour définir leur état. Suite à ce rapport, le bureau d'ingénieurs Gex et Dorthe a préparé un planning des rénovations à prévoir sur 5 ans. Une visite de la Confédération est prévue à la fin avril 2023 pour valider les subventions à recevoir. A noter que l'étude de ce projet est également subventionnée par un montant de CHF 17'000.--.



Plan synoptique des priorités



Priorité	couleur	Longueur	m2	%	Coûts CHF	Remarques
1	noire	932	3 870	3%	192 750,00	Renouvellement de la route
2	rouge	9 862	48 384	35%	232 700,00	Assainissements prioritaires
3	orange	12 391	61 644	44%	66 700,00	Assainissements secondaires
4	vert	5 606	25 632	18%	5 400,00	Bon, assainissements légers facultatifs
Total		28 791	139 530	100%	497 550,00	

Inv. 9 Réfection du mur longeant la Route du Vanel :

Lors de l'assemblée communale du 21 décembre 2020, un montant de CHF 20'000.-- a été voté pour la réfection du mur longeant la Route du Vanel à Corbières. Vieillissant, ce mur avait besoin d'un rafraîchissement. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Borcard peinture. Le coût final de cet investissement se monte à CHF 16'200.--.

Inv. 15 Adduction d'eau, bouclage Vanel :

Lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2019, un montant de CHF 110'000.-- a été voté. Cette adduction était nécessaire pour le bouclage du village de Corbières. La creuse a été effectuée par nos employés communaux, et l'installation par l'entreprise M+R Ruffieux. La conduite partait depuis le bord de la route cantonale côté Corbières, et passait derrière le Logis Ameublement. Une borne hydrante a été ajoutée, puis rejoint la vanne triple située à l'entrée du Chemin du Pré-du-Crêt. Ce qui nous permet de boucler le réseau de Corbières en cas de fuite. Pour cet investissement, CHF 80'000.— ont été prélevés dans la réserve de l'eau potable.

Le coût final de cet investissement se monte à CHF 126'557.80 auquel il faut enlever un subside de l'ECAB pour la nouvelle hydrante de CHF 15'812.25.



Inv. 25 Participation reçue d'autres communes :

Lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2019, un montant de CHF 65'000.-- a été voté pour une participation de la Commune d'Hauteville sur la réfection des conduites intercommunales d'eau usées qui s'élèvera à CHF 150'000.- (inv. 23). Ce montant sera disponible à terme pour la rénovation de la conduite d'eaux usées partant du magasin de Corbières jusqu'à la station de pompage.

Inv. 28 Barrière d'accès au lac et aménagement de toilettes aux abords du lac secteur Corbières :

Lors de l'assemblée communale du 21 décembre 2020, un montant de CHF 30'000. —a été voté pour cet investissement. Une barrière a été installée au Chemin de la Montagnetta, afin de limiter le trafic sur la route descendant au lac à Corbières. Des toilettes ont également été mises en place pour plus de propreté. Ces travaux ont finalement coûté CHF 14'735.75.

Inv. 38 et 45 Réfection des chalets de Pra-Marais, Pra-Suva, et Crau Bourret :

Lors de l'assemblée communale du 21 décembre 2020, un montant de CHF 70'000.—a été voté pour la réfection des 3 chalets susmentionnés. Les dépenses actuelles se montent à CHF 83'011.95.

Chalet de Pra-Marais : La famille Andrey souhaitait pouvoir fabriquer du Vacherin et Gruyère d'alpage sur place. Pour ce faire, une remise aux normes du bâtiment était demandée par le service cantonal des denrées alimentaires et des affaires vétérinaires. Nous avons donc dû adapter les parois, les sols et l'évacuation des eaux. Nous avons également dû amener de l'eau chaude aux toilettes. Ces travaux exécutés en partie par les employés communaux ont été réalisés au printemps 2021 pour un montant d'environ CHF 44'000.--. Le teneur y a contribué financièrement par une participation de CHF 3'660.--

Chalet de Pra-Suva : Ayant des problèmes de qualité du lait, le teneur de ce chalet nous a demandé la réfection des sols où couchent les vaches (les gîtes). Les planches en bis ont donc été remplacées par des tapis en caoutchouc plus faciles à laver et ayant une durée de vie plus longue. Un montant d'environ CHF 15'000.-- a été nécessaire pour cet investissement réalisé au printemps 2021. Le teneur y a contribué financièrement par une participation de CHF 1'165.--.

Chalet de Crau Bourret : L'alpage de Crau Bourret étant assez éloigné, et les aménagements intérieurs étant assez vétustes, le Conseil communal a décidé d'amener un peu de confort dans cet alpage en y aménagement des toilettes (avant ces travaux, les toilettes étaient situées sur le creux et la salle de bain était inexistante.) Nous avons également fait installer des panneaux solaires sur le toit pour la lumière. Ces travaux ont finalement coûté CHF 24'000.—, avec une participation financière du teneur de CHF 2'000.--. La fourniture des panneaux solaires ayant du retard, ces derniers seront posés dans le courant du printemps 2023.

Ces investissements n'auraient pas été présentés sous cette forme s'ils avaient été votés après la mise en place du nouveau programme comptable MCH2. Le dépassement d'environ CHF 13'000. — est expliqué par les heures de travail des employés communaux un peu plus nombreuses que prévu, ainsi que par les prix des matières premières à la hausse.



Inv. 57, 58 et 59 Raccordement électrique des chalets Gros Maro et Pra-Marais :

Lors de l'assemblée communale du 21 décembre 2021, un montant de CHF 115'000. —a été voté pour l'investissement susmentionné. La famille Andrey qui exploite ces 2 alpages utilisait auparavant une génératrice pour alimenter en électricité les deux alpages. Après discussion, pour des raisons économiques et écologiques, le Conseil communal a décidé d'alimenter ces deux alpages en électricité. La proximité d'un transformateur nous a encouragés à réaliser cet investissement.

Les dépenses réalisées sont de CHF 105'800.50. Les travaux ont été exécutés par nos employés communaux. Un montant de CHF 23'000. —nous a été accordé par le Patenschaft (parrainage pour les communautés de montagne). Le teneur a également contribué financièrement par une participation de CHF 11'050.--. Le montant final à charge de la commune est de 71'750.50.

Nous sommes encore en attente d'une réponse du service cantonal de l'agriculture pour une éventuelle subvention s'élevant à 27% du montant des travaux.



Inv. 60 et 61 Réfection des toitures en tavlons des chalets de Crau Bourret et de Froide Fontaine :

Lors de l'assemblée communale du 21 décembre 2021, un montant de CHF 55'000.—a été voté pour l'investissement susmentionné.

Au vu de l'état des toits, et pour suivre le planning des réfections des toitures de chalets d'alpage, le Conseil communal a décidé de demander à M. Benoît Drompt de réaliser ces travaux dans le courant de l'été 2022.

Le montant final des travaux est de CHF 57'251.50 réparti comme suit :

- CHF 22'106.40 pour le chalet de Crau-Bourret
- CHF 35'145.10 pour le chalet de Froide Fontaine

Un montant de CHF 6'508.40 nous a été versé en 2019 par l'ECAB suite à des dégâts de grêle.
Un montant de CHF 21'212.— nous a été versé par le service cantonal des biens culturels. Nous sommes encore en attente du versement d'une éventuelle subvention par le Fonds Suisse pour le Paysage, auprès duquel une demande a été déposée.



Inv. 56 Remplacement d'une conduite d'eau secteur Pra-Bon à Villarvolard :

Lors de l'assemblée communale du 21 décembre 2021, un montant de CHF 190'000.— a été voté pour l'investissement susmentionné. La conduite d'eau principale qui reliait le réseau principal entre Botterens et Villarvolard a connu de nombreuses fuites ces dernières années. Une partie de la conduite à l'entrée de Botterens avait été rénovée il y a quelques années. Le complément de cet investissement a été voté lors de l'assemblée des budgets 2023.

Le passage sous le ruisseau a nécessité l'intervention de l'entreprise BH Sàrl pour un forage dirigé. Une subvention de CHF 2'000.— nous a été attribuée par l'ECAB pour l'installation d'une nouvelle borne hydrante. Le montant final des travaux est de CHF 183'088.20. Il a été financé par un emprunt bancaire.

